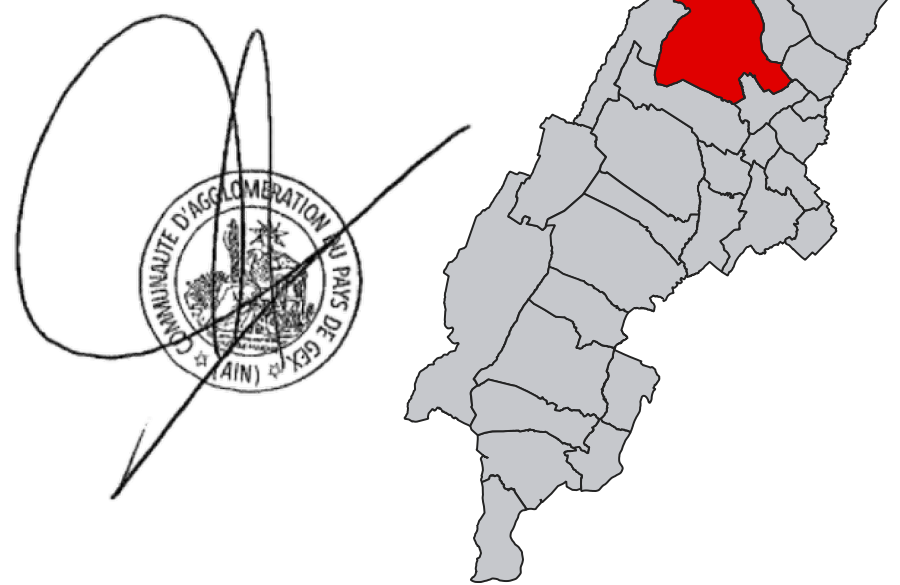


Commune de GEX

Règlement graphique - Modification simplifiée n°4

Vu pour rester annexé à la délibération
du 25 septembre 2024



Echelle : 1/10000 ème

Document de travail	Arrêts de prescription	Enquête publique	Approbation
	20 décembre 2023	17 juin 2024 au 17 juillet 2024	25 septembre 2024

Eléments modificatifs : - Modification n°3 approuvée le 08 juillet 2021 - Déclaration de projet n°1 approuvée le 09 septembre 2021 - Modification n°1 approuvée le 15 décembre 2021 - Modification simplifiée n°1 approuvée le 27 janvier 2022 - Modification simplifiée n°2 approuvée le 26 avril 2023		- Révisions allégées n°2 et n°4 approuvées le 12 juillet 2022 - Modification n°5 approuvée le 27 mars 2024 - Modification n°4 approuvée le 24 avril 2024 - Révisions allégées n° 5 et 6 approuvées le 10 juillet 2024
--	--	--

Zonage

- A : Zone agricole
 Ap : Zone agricole protégée
 N : Zone naturelle
 Nc : Zone naturelle de carrière
 Ni : Zone naturelle de loisir
 Np : Zone naturelle protégée
 1AUa : Zone à urbaniser d'activité artisanale
 1AUAc : Zone à urbaniser d'activité commerciale
 1AUC : Zone à urbaniser de centralité
 1AUE : Zone à urbaniser d'équipement
 1AUG1 : Zone 1AU Femey Génève Innovation
 1AUG : Zone à urbaniser générale dense
 1AUT : Zone à urbaniser tertiaire
 2AUE : Réserve foncière à urbaniser en équipement
 UA0 : Zone urbaine d'activités artisanales
 UAC1 : Zone urbaine d'activités commerciales
 UAC2 : Zone urbaine d'activités commerciales
 UAC3 : Zone urbaine d'activités commerciales
 UACen : Zone urbaine pour les activités du CERN
 UAIGen : Zone urbaine d'activité Femey Génève Innovation
 UAm1 : Zone urbaine d'activités mixtes
 UAm2 : Zone urbaine d'activités mixtes
 UAm3 : Zone urbaine d'activités mixtes
 UAI : Zone urbaine d'activités tertiaires
 UC1 : Zone urbaine de centralité
 UC2 : Zone urbaine de centralité
 UCen : Zone urbaine de centre-ancien
 UC01 : Zone urbaine de centre-ancien
 UC02 : Zone urbaine de centre-ancien
 UC0B : Zone urbaine de centre-bourg
 UCv : Zone urbaine Cœur de Ville
 UCv : Zone urbaine Projet Action Cœur de Ville
 UE : Zone d'équipement
 UE : Zone d'équipement
 UG0 : Zone urbaine générale le long des grands axes
 UG02 : Zone urbaine générale le long des grands axes
 UG1 : Zone urbaine générale de densité moyenne
 UG02 : Zone urbaine générale dense
 UGm1 : Zone urbaine générale de densité moyenne
 UGm2 : Zone urbaine générale de densité moyenne
 UGp1 : Zone urbaine générale à préserver
 UGp2 : Zone urbaine générale à préserver
 UH1 : Zone urbaine de hameaux
 UH2 : Zone urbaine de hameaux
 UH3 : Zone urbaine de hameaux
 UT1 : Zone urbaine tertiaire
 UT2 : Zone urbaine tertiaire
 UT3 : Zone urbaine tertiaire
 UCi01 : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Sud Est
 UCi02 : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Nord Ouest
 Np* : Zone naturelle protégée

Prescriptions linéaires

- ● ● Espaces Boisés classés
- Hail
- /// Ripisylve
- Recul de 3m minimum
- Servitude de recul obligatoire
- Regles d'implantation des constructions
- ▲ ▲ ▲ Linéaire commercial protégé

Prescriptions surfaciques

-  01 - Espace boisé classé
-  02 - Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
-  05 - Emplacement réservé
-  05 - Secteur en attente de projet (L 151-41 5°)
-  07 - Élément du paysage
-  07 - Xpysive
-  07 - Bâtiment remarquable
-  07 - Pelouse sèche
-  15 - Zone non aedificandi (L51-19)
-  16 - STECAL
-  16 - Bâtiment susceptible de changer de destination
-  16 - Périmètre d'extension des habitations
-  17 - Secteur de mixité sociale
-  18 - OAP
-  18 - OAP patrimoine
-  31 - Zone humide
-  99 - Emprise voie ferrée

Prescriptions ponctuelles

-  Arbre isolé
-  Arbre à protéger
-  Calvaire
-  Lavoir public
-  Ligne de bruit
-  Limite cadastrales 2021
-  Bâtiments 2022
-  Surfaces en eau

